

ENQUÊTE D'OPINION

LE TÉLÉTRAVAIL EN QUESTIONS

Passage obligé pour garantir la poursuite de tout ou partie d'une activité pendant la pandémie, le télétravail peut à la fois être vu comme un dispositif contraignant, un levier de liberté, un facteur d'isolement, une solution pratique... Un an après les débuts du confinement et la mise en place massive du télétravail, quels sont les ressentis des salariés ?

Une étude réalisée en Suisse romande par Damien Rosat et Steve Berberat à la Haute école de gestion Arc montre que la crise sanitaire conforte l'intérêt pour cette organisation du travail. Le constat se vérifie pour tous les répondants, qu'ils aient ou non déjà travaillé ainsi avant la crise. « Si 30 % d'entre eux avaient déjà fait l'expérience du télétravail avant le confinement, ils étaient 65 % à maintenir ce modèle de fonctionnement après l'avoir expérimenté durant la première vague », précisent-ils.

L'enquête, menée à l'automne 2020 après plusieurs semaines de confinement, abordait des questions sous-jacentes à la pratique du télétravail, synthétisées en trois mots-clés : la capacité, l'efficacité et la motivation. Les compétences humaines et les moyens techniques semblent adaptés et suffisants pour répondre aux exigences particulières que suppose le travail à domicile, lorsque bien sûr l'exercice du métier est compatible. L'efficacité au travail est jugée comparable que l'on soit au bureau ou à la maison, situation pour laquelle tous les marqueurs sont positifs : facilité de concentration, tranquillité, autonomie ou encore qualité des relations familiales concourent à garantir la bonne facture du travail fait chez soi. Si les avantages personnels à retirer de la situation sont sans surprise, comme le gain de

temps sur le trajet ou la souplesse pour concilier vie personnelle et vie professionnelle, l'intérêt collectif est également mis en avant, notamment la conscience de permettre la poursuite d'une activité.

« L'isolement social et la sédentarité apparaissent comme les seules craintes susceptibles de freiner la motivation. »

En définitive, 93 % des personnes interrogées aimeraient adopter cette organisation hors contexte pandémique, avec un temps de télétravail variant entre 20 et 60 % pour la majorité d'entre elles ; plus de 60 % souhaiteraient augmenter leur taux de télétravail actuel.

Les employeurs des répondants sont près de 60 % à avoir pris des dispositions en faveur du télétravail ou se déclarent prêts à en prendre, autre indice montrant le chemin parcouru par le concept. Si la tendance se confirme, elle devrait susciter d'autres débats, par exemple : pour les employés, la question de la prise en charge des frais qui leur sont de fait transférés ; pour l'entreprise, la possibilité de réduire le nombre de bureaux personnels au profit de la création d'espaces de travail communs ; pour l'économie, la considération du risque d'une délocalisation de l'emploi, en raison d'une perte des frontières physiques.

Source d'informations et de réflexions, les conclusions de l'enquête sont relayées auprès des organisations cantonales et des entreprises, et sont accessibles à tous sur le site de la HE Arc.

Contacts

Institut de digitalisation des organisations
Haute école de gestion Arc
Damien Rosat / Steve Berberat
Tél +41 (0)32 930 23 44 / 20 48
damien.rosat@he-arc.ch
steve.berberat@he-arc.ch